



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

19 JANVIER 2018

Le 19 janvier 2019 à 13h30, les membres de l'association Le Temps des Vacances se sont réunis à l'espace 101, salle municipale de la mairie du 8ème arrondissement de Lyon, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidente.

**Etaient présent.e.s :** Lina Azzeg, Amandine Bakalafoua, Alice Barone, Arian Barone, Florence Barone, Jean-Armand Barone, Yolande Barone, Lucie Bartélémy, Coline Berland, Fanny Bonhomme, Marion Bossenec, Tiphaine Choteau, Alexis Collaudin, Naïm Fawal, Dorianne Freire, Baptiste Gadiolet, Jérôme Galaup, Lou-John Genthon, Clément Guerain, Guillaume Jean, Philippe Jean, Gilles Larvaron, Lucine Madigner, Nathalie Madigner, Pascal Madigner, Nicolas Michaud, Léa Montes, Nathan Montes, Olivier Montes, Sarah Naciri, Cécile Pasayan, Alain Richard, Clémence Rossignon, Emma Surowka, Emma Vardalas, Corentin Vial, Marie-Christine Vial, Mathilde Vial, Michel Vial, Emilie Vialon, Aymeric Ziani  
Michel Ragazzini a donné sa procuration à Jean-Armand Barone.

L'Assemblée était présidée par Lucie Bartélémy présidente de l'association. Elle était assistée de Mathilde Vial, présidente adjointe, et de Michel Vial, membre du bureau.

Jean-Armand Barone, trésorier de l'association, et Alexis Collaudin, trésorier adjoint de l'association, étaient présents.

**L'ordre du jour** a été rappelé par la présidente :

- I.** Vote de la modification des statuts de l'association
- II.** Élection d'un conseil d'administration (CA)
- III.** Élection du bureau
- IV.** Vote des propositions du temps fondateur concernant les points suivants:
  - A. Animation et recrutement
  - B. Budget du matériel pédagogique
  - C. Promotion, diversité et droit à l'image
  - D. Réseau du TDV et temps intermédiaires
  - E. Enfants de Z
  - F. Budget des investissements
- V.** Constitution des commissions (groupes de travail)

## I. LES STATUTS DE L'ASSOCIATION

A l'issue des discussions, les statuts modifiés ont été adoptés à l'unanimité.

Les principales modifications concernent premièrement la distinction des membres adhérent.e.s (parents des enfants inscrits en séjour) qui s'acquittent de la cotisation annuellement et ne sont pas conviés en Assemblée Générale (AG), et des membres actif.ve.s, participant bénévolement au fonctionnement de l'association, convié.e.s en AG et y ayant le droit de vote.

La seconde modification majeure est la mise en place d'un conseil d'administration (CA) élu en AG pour diriger l'association. Parmi les membres de ce CA est élu un bureau, qui gère le fonctionnement quotidien et logistique de l'association et qui est mandaté pour prendre des décisions en cohésion avec les orientations du CA.

Les statuts adoptés sont consultables en annexe.

## II. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 13 des statuts, un CA a été élu à l'unanimité des voix. Il est élu pour 3 ans, mais de nouveaux.elles membres peuvent être élu.e.s chaque année.

Il est composé de :

- Michel Ragazzini
- Alexis Collaudin
- Sarah Naciri
- Lucie Bartélémy
- Mathilde Vial
- Alice Barone
- Caline Madigner
- Ariane Barone
- Michel Vial
- Tiphaine Choteau
- Cécile Pasayan
- Lucine Madigner
- Nathan Montes

## III. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément à l'article 14 des statuts, le bureau a été élu à l'unanimité des voix. Il est composé de :

- Une présidente : Lucie Bartélémy
- Une présidente adjointe : Mathilde Vial
- Un trésorier : Jean-Armand Barone
- Un trésorier adjoint : Alexis Collaudin
- Une secrétaire : Alice Barone
- Une secrétaire adjointe : Cécile Pasayan

## IV. VOTE DES PROPOSITIONS DU TEMPS FONDATEUR DES 1 ET 2 NOVEMBRE 2018

### A. ANIMATION ET RECRUTEMENT

Les propositions suivantes ont été faites et soumises au vote. Toutes les propositions ont été adoptées à l'unanimité, sauf mention contraire.

-Une journée à Lyon (un samedi) obligatoire pour les animateur.trice.s sans diplôme et dont c'est la première année d'animation, ouverte aux autres animateur.trice.s dont c'est la première année d'animation. Cette journée est dédiée à la prise en main de clefs permettant d'aborder l'été sereinement.

-Mise en place d'un temps (1h/2 h) lors du Temps des Hironnelles pour expliquer aux nouveaux.elles arrivant.e.s au TDV les codes et le vocabulaire du TDV

-Chaque animateur.trice doit venir l'été en ayant choisi un grand jeu qu'il.elle peut expliquer et une veillée qu'il.elle présente à son équipe au début du séjour  
*A l'issue de la discussion, la proposition a été adoptée avec 3 voix contre.*

-Faire appel au grand réseau : poster des annonces, dès mi-novembre en même temps que les invitations aux ancien.ne.s animateur.trice.s et Top Z sont envoyées

-Quota de 3 « aide-animateur.trice.s » maximum par séjour. Si l'équipe de direction souhaite plus, elle doit s'adresser à la présidente qui validera ou non la décision.

Est aide-animateur.trice: un.e animateur.trice n'ayant pu passer son BAFA avant l'été car il aura 17 ans après le premier juillet.

La discussion a porté sur la possibilité de recruter un.e animateur.trice venant du TDV et ayant 17 ans révolus au 1er juillet s'il.elle n'a pas commencé son BAFA. Il a été objecté que le TDV risquait de perdre des animateur.trice.s potentiel.le.s, n'ayant peut-être pas le temps ou l'envie de passer le BAFA alors que ce sont des personnes de confiance qui connaissent le fonctionnement du TDV. De plus, certaines personnes ne sont pas sûres de vouloir animer et pourraient ne pas tenter l'expérience s'il faut s'engager dans la durée à passer le BAFA. Il a été répondu que cela pousserait les animateur.trice.s potentiel.le.s à passer leur BAFA ; or, le TDV a légalement besoin d'un quota minimum d'animateur.trice.s diplômé.e.s et stagiaires BAFA et cela constitue une difficulté au niveau du recrutement. Il a également été soulevé que les 3 places d'aide-animateur.trice.s devraient être réservées à des personnes ne pouvant pas passer le BAFA avant l'été car elles n'ont pas 17 ans révolus en juillet afin de ne pas les pénaliser sur ce seul critère.

*A l'issue de la discussion, la proposition a été adoptée avec 6 voix contre.*

-Le TDV ne recrute pas un.e animateur.trice extérieur.e au TDV n'ayant pas 18 ans et n'étant pas au moins stagiaire.

-Les directeur.trice.s peuvent appeler un.e animateur.trice indéci.s.e quant à sa présence l'été au TDV afin de discuter. Si cela est insuffisant, il peut faire appel à un.e autre animateur.trice.

-Création d'une charte du bénévole ayant la mission d'animation. Elle précise les conséquences d'un éventuel désistement et constitue un engagement dans les 2 sens (sauf en cas de problème au TDH). Elle précise aussi les différents statuts: animateur.trice BAFA, animateur.trice sans diplôme, aide animateur.trice, et leurs conséquences (par exemple : un.e aide animateur.trice ne peut être seul.e avec les enfants et doit prendre son congé le jour du camping). La grille d'indemnisation y est indiquée.

-Modification de grille d'indemnisation des animateur.trice.s  
Elle s'appuie sur les principes du TDV : don du temps passé, au service de l'association, de son projet et de ses valeurs. Ce n'est pas une rémunération. L'animateur.trice est considéré.e comme bénévole et reçoit une indemnité couvrant ses frais de formation (BAFA, BAFD, CNV, gestion de groupes, intelligence collective, jeux coopératifs, ...)  
Il n'y a pas de contrat écrit mais un contrat moral.

Catégorie	Ancienneté colo en unités*	Indemnités hebdomadaires
Aide animateur	0	102
Stagiaire ou sans diplôme	0	163
	1	178
	2 et +	194
Diplômé BAFA	1	224
	2	240
	3 et +	260
Direction		275

\*1 séjour TDV (été, hiver, séjour collégiens) = 1 unité

15 jours de centre aéré = 1 unité (en dessous 0)

Année complète en péri scolaire : 1 unité

Un animateur n'ayant pas d'expérience au TDV perd une unité d'ancienneté la première année où il vient au TDV.

## B. BUDGET DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le trésorier a précisé le fonds de roulement annuel de l'association et le budget pédagogique actuel. Sur la base de ces informations, les propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour un fond de roulement annuel de 2000€, le budget de matériel pédagogique pour l'ensemble des séjours d'été est de 4000€, arbitré par les directeur.trice.s.

-Les anims sont informé.e.s (dans le même mail que celui où il est demandé la préparation d'un grand jeu et d'une veillée) pour leur indiquer qu'ils peuvent demander au directeur.trice l'achat de matériel pédagogique selon leurs projets ou idées.

-Un outil (type google doc) est mis en place entre les directeur.rice.s pour suivre la consommation du budget au cours de l'été.

-Le renouvellement du matériel pédagogique existant et en fonds de roulement (déguisements, malle cirque) fait l'objet d'une ligne de budget supplémentaire les années où cela est nécessaire.

-Une proposition a été faite pour que les investissements lourds (ex: laser game, vélos, ruisseau) soient gérés dans le budget investissement. Cependant, elle n'a pas été soumise en vote car certaines questions sont encore en suspens : qui traite les choix d'investissement ? le bureau ou le conseil d'administration ?

## C. PROMOTION, DIVERSITÉ ET DROIT À L'IMAGE

A l'issue des discussions, les propositions ont été précisées et adoptées à l'unanimité.

### DROIT À L'IMAGE :

-Au moment de l'inscription, les parents cochent « J'autorise/ je n'autorise pas mon enfant à être pris en photo/filmer sachant que ces images peuvent être diffusée de la manière suivante : film du séjour pour la fête du TDV, page Facebook officielle du TDV, flyers, site internet du TDV, plaquette du TDV. Je suis responsable des photos prises par mon enfant ».

En cas de refus des parents, aucune photo n'est prise de l'enfant durant l'été : les Z photos et animateur.trice.s du groupe sont mis au courant. Cette décision apparaît dans la charte des bénévoles ayant la mission d'animer afin d'enlever la responsabilité à l'association sur cette question.

### OUVERTURE DES SÉJOURS À DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS LÉGERS:

-Réserver 2 places au séjour 1 et 2 pour des enfants en situation de handicap léger (déficience intellectuelle, maladies chroniques)

-Contacter les ADAPEI et le SESSAD pour avoir des avis de professionnel.le.s en lien direct avec l'enfant. Ce contact est pris après le recrutement des animateur.trice.s afin de vérifier qu'ils sont d'accord pour prendre cette responsabilité.

La question de la personne chargée de prendre contact est encore en suspens.

-La première année (été 2019), les enfants accueilli.e.s sont issu.e.s du réseau du TDV

-Nommer un animateur.trice responsable volontaire. Toute l'équipe concernée est informée de la situation et des dispositions nécessaires lors d'une réunion.

## DIVERSITÉ DU PUBLIC:

- Réserver 10 places pour des enfants du secours populaire au 1er séjour
- Faire de la publicité en janvier auprès des MJC, centres sociaux et à la maison des associations
- Faire marcher le grand réseau du TDV pour ramener des enfants d'ancien.ne.s du TDV
- Faire de la publicité dans les comités d'entreprise
- Faire de la publicité dans des magasins (ex : Carrefour, magasins bio, magasins de jeux...) avec des affiches/ prospectus/QR code.
- Aller par groupes devant des écoles publiques et faire de la pub en parlant aux parents

## D. RÉSEAU DU TDV ET TEMPS INTERMÉDIAIRES

L'objectif de ces propositions est de favoriser l'implication dans le TDV en fédérant des bandes d'amis. Les propositions ont été adoptées à l'unanimité des voix.

-Une commission de communication qui centralise les informations à communiquer qui pourrait mettre en place une newsletter des événements à venir et passés, des rappels à chaque rassemblement (été, fête du TDV, TDH, TDC,...) et appeler les personnes à mobiliser avant les temps intermédiaires (notamment TDC), un calendrier qui regroupe les différents temps du TDV avec : dates, objectif visé, personnes concernées

-Ouvrir les temps intermédiaires (tels que temps des myrtilles et Pentecôte) à tout le réseau

-Créer un registre de tout le réseau c'est-à-dire toutes les personnes étant passées par le TDV (anims, Top Z et Z selon la définition large d'une personne s'étant investi sans indemnisation dans le fonctionnement de l'association). Ce réseau correspond aux membres actifs.

-Mettre en place des projets / chantiers G15 encadrés par deux coachs / anims pendant le temps des châtaignes afin de les aider à intégrer la grande équipe, en étant responsables tout en étant encadrés.

## E. LES ENFANTS DE Z

A l'issue des discussions, les propositions ont été adoptées à l'unanimité.

-Écrire dans la charte des Z que les enfants de Z inscrit.e.s dans les

groupes sont pris.es en charge uniquement par les animateur.trice.s pendant la vie quotidienne et la journée

-Une discussion entre les animateur.trice.s et les parents Z sera mise en place pour les besoins de chacun.e. Cette discussion concerne les enfants de Z inscrits dans les groupes et ceux qui intègrent les groupes ponctuellement.

-Pour le règlement des enfants de Z inscrits, le coût et le prix d'une séjour sont communiqués (en expliquant à quoi cela correspond) comme fourchette de paiement. Ajouter aussi la possibilité de traiter au cas par cas les demandes avec le trésorier.

## F. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le trésorier a communiqué les informations sur le budget actuel: quand le TDV est rempli quasi totalement l'été (le séjour d'hiver est à l'équilibre), il reste pour la maison 110 000 euros.

Sur ces 110 00 euros, 32 000 € sont des charges récurrentes chaque année : Réparations diverses (plomberie, électricité) : 4.000 €

Charges de la maison :

Électricité	1 650€
Eau	350€
Fuel	2 500€
Gaz	200€
Téléphone	400€
Assurance	3 600€
Détection incendie	1 900€
Loyer	7 480€
Extincteurs	450€
Détecteurs	240€
Chaudières	620€

Temps intermédiaires :

Temps des Hirondelles	2 820€
Temps des Châtaignes	1 500€
Bricolage	4 000€

Reste pour investir dans la maison : 78 000 € par année

Sur la base de ces informations, les propositions ont été précisées et adoptées à l'unanimité.

-Passer en énergie renouvelable pour l'eau chaude sanitaire et chauffage à la place des chaudières à fuel – budget évalué à l'instinct à 250 000€  
A l'issue des discussions, il a été voté de réserver un budget entre 5 000€ et 10 000€ pour l'eau chaude. Une commission a été formée pour réfléchir aux

solutions (voir V).

-Changer les 96 lits se trouvant dans les grandes chambres : évalué à 40 000€. Cette proposition est reportée.

-Refaire le carrelage de chambres du 3eme : évalué à 7 000€ par grande chambre. Il a été voté de commencer par une chambre pour tester.

-Faire le ruisseau, adoucir la butte du stade longeant la route et amener l'eau et l'électricité à la cabane du stade, planter des arbres le long de l'ancienne main courante coté route sur le stade : évalué instinctivement à 25000€. Cette proposition a été adoptée.

-Acheter le bois et le pré se trouvant sous l'ancienne station d'épuration.  
Budget : entre 15 000 et 50 000 euros.  
Il a été voté de limiter l'apport du TDV à 20 000€.

## V. CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Faisant suite à une proposition émise lors du temps fondateur des 1 et 2 novembre 2018, des commissions ont été constituées : ce sont des groupes de travail logistiques ou de réflexion sur des aspects précis du fonctionnement de l'association. Chaque commission est composée d'au moins un.e membre présent.e au CA, nommé.e responsable de la commission, pour y faire remonter les informations. De nouveaux.elles membres peuvent rejoindre les commissions à tout moment en s'adressant au.à la responsable.

Les commissions constituées lors de cette AG concernent :

### La gestion du centre et de ses extérieurs

Membres : - Jean-Armand Barone (responsable) : jean.armand@free.fr

-Cécile Pasayan

-Olivier Montes

-Alain Richard

-Florence Barone

### Eau chaude (alternatives écologiques)

Membres : -Michel Vial (responsable) : michel.vial@bpifrance.fr

-Philippe Jean

-Jean-Armand Barone

### Logistique du Temps des Hirondelles

Membres : -Tiphaine Choteau (responsable) : tiphaine.choteau@free.fr

-Florence Barone

-Gilles Larvaron

### Inscriptions Top Z

Membre : - Caline Madigner (responsable) : caline.madigner@hotmail.fr



### Inscriptions Z

Membres : - Mathilde Vial (responsable) : mathilde-vial@laposte.net  
-Marie-Christine Vial

### Communication & publicité

Membres : - Alexis Collaudin (responsable) : collaudin.alexis@gmail.com  
-Emma Surowka  
-Fanny Bonhomme  
-Sarah Naciri  
-Naïm Fawal  
-Lina Azzeg  
-Alice Barone

### Bio (alimentation)

Membres : - Lucine Madigner (responsable) : lucine.madigner@hotmail.fr  
-Marion Bossenec  
-Caline Madigner  
-Nathalide Madigner  
-Olivier Montes

### Projet éducatif

Membres : -Nathan Montes (responsable) : nathan.montes@free.fr  
-Lucie Bartélémy  
-Lina Azzeg

### Communication interne

Membres : -Ariane Barone (responsable) : ariane.barone@free.fr  
-Alexis Collaudin  
-Alice Barone

### Chantier G15

-Membres : -Alice Barone (responsable) : alice.barone@ntymail.com  
-Lucine Madigner  
-Dorianne Freire

### Fête du TDV

Membres : -Sarah Naciri (responsable) : sarahnaciri@hotmail.fr  
-Nathan Montes  
-Emma Surowka  
-Lina Azzeg  
-Ariane Barone  
-Caline Madigner

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h.